

veaux-Zélandais ne sont pas unis de pensée ni de commandement, et les Anglais ont mille manières de faire la guerre. C'est pourquoi je cherche un moyen de vous sauver. En voici un peut-être : ce serait d'écrire, toi et les chefs de la Nouvelle-Zélande, au gouverneur colonial et à la reine d'Angleterre, quelles sont vos réclamations au sujet de vos terres et de votre autorité dans la Nouvelle-Zélande.

« Si vous êtes inflexibles, et que le gouverneur le soit également, c'est-à-dire si vous faites la guerre, gardez-vous de tourner contre les Anglais, qui vivent en paix, contre les femmes, contre les enfants; gardez-vous de les tuer, de piller leurs maisons; car ceci est un grand crime devant Dieu et aux yeux des nations chrétiennes. Si j'étais un étranger anglais vivant au milieu des Nouveaux-Zélandais, et si je vous eusse sollicité autrefois de céder aux Anglais souveraineté de votre nation, ton cœur aurait raison de se détacher de ma présente lettre, que je ne t'écris que pour le bien; mais, au contraire, je suis d'une nation différente. Je ne vous ai point dit de céder votre souveraineté aux étrangers, soit Anglais, soit Français, soit Américains, soit à quelque autre nation que ce pût être; car je n'ai point été envoyé par quelque roi de la terre pour régler les intérêts des chefs de ce monde périssable. J'ai été envoyé au contraire par le prince des évêques de l'Eglise pour m'occuper exclusivement du ministère du salut. Aussi, telles furent mes paroles dans cette assemblée qui se tint au commandement à Waitang (là où fut signé le traité de la prise de possession par le premier gouverneur anglais). Votre souveraineté vous regarde; cela ne me regarde pas; je n'ai pas à vous diriger en cela. Si vous voulez céder vos droits de chefs à une nation étrangère, ou si vous voulez les conserver, cela vous regarde. Pour moi, je suis prêt à travailler au salut de vos âmes, soit que vous apparteniez au royaume des Anglais, soit que vous apparteniez à la souveraineté de la Nouvelle-Zélande. A vous d'avoir la sollicitude pour cette courte vie; pour moi, j'ai la sollicitude de vous procurer la vie éternelle du ciel.

« Ainsi, considère-le bien, Jean Heki, cette lettre et mon séjour à la Nouvelle-Zélande sont la preuve de ma vraie affection pour toi; oui, c'est la preuve de mon affection pour vous tous, vos enfants et votre postérité. Aussi moi; tous mes prêtres et mes catéchistes ne cesseront de prier pour que ces nuages qui obscurcissent le ciel se dissipent; et c'est pour cela que brille à nos yeux le soleil de la lumière, de la justice, de la paix et de la vraie félicité, pour la Nouvelle-Zélande. Enfin (je reviens à ce que je t'ai dit de faire des réclamations avant de faire la guerre), la voix et les écrits de la justice valent mieux que le glaive sanglant. La justice est le fondement de la grandeur des nations, et l'injustice est la cause de leur chute devant Dieu et aux yeux de tout homme juste.

« Je finis là mon discours, Jean Heki. Ecris-moi tes pensées, soit qu'elles soient bonnes, soit qu'elles soient mauvaises. Je te salue, toi et vous tous.

« L'évêque catholique romain,

« Jean-Baptiste François POMPALLIER. »

La seconde lettre de Mgr. est adressée au commandant des forces anglaises. Celui-ci avait offert à l'évêque qu'il le ferait transporter dans un lieu de sûreté, parce qu'il avait dessein d'établir un strict blocus à la Baie des Îles. A cet offre du commandant, Mgr. répond, qu'il ne demande qu'un peu de protection de sa part, pour une goëlette qu'il avait fretée lui-même pour y embarquer ses prêtres et les objets les plus précieux de son église.

« Baie des Îles, le 1er. avril 1845.

« Monsieur le commandant,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre datée du 31 mars 1845, et ainsi adressée : *To the principal roman catholic clergyman, and his flock, residing in the bay of Islands.* Ce principal clergyman est votre sousigné très humble serviteur, connu notoirement en ce pays depuis bientôt huit ans qu'il y exerce son ministère spirituel.

« Je suis très reconnaissant, monsieur le commandant, envers vous et M. le gouverneur Fitzroy, pour l'information que vous me donnez sur le strict blocus qu'il a dessein d'établir à la baie des Îles, et pour les offres de service que vous avez la bonté de me faire en votre nom et en celui de S. Exc., en me proposant de me transporter, moi et mes ouailles, dans un lieu de sûreté. Mais, hélas ! j'ignore jusqu'ici le lieu où la Nouvelle-Zélande, les personnes protégées uniquement par les forces présentes et insuffisantes de la colonie peuvent être en sûreté. D'abord mes ouailles, en ce moment, se composent presque uniquement de tribus de naturels qui, pour la majorité, sont restées paisibles durant les hostilités qui viennent de ruiner la ville. Or, celles-ci m'ont fait entendre qu'elles ne pourront compter sur la protection de l'autorité coloniale que lorsque celle-ci pourra protéger ses propres colons et empêcher que leurs propriétés et leur vie ne soient aussi gravement attaquées qu'elles viennent de l'être, dans les hostilités affligeantes qui se sont faites ici.

« Quand à moi, monsieur le commandant, et quant à tous les prêtres et catéchistes qui composent ma mission, nous avons tout quitté, famille et patrie, pour travailler au salut de la Nouvelle-Zélande et de beaucoup d'autres îles en Océanie. Nous n'avons ni femmes, ni enfants, par le seul fait que nous suivons les règles de l'Eglise-mère pour son clergé. En outre, c'est un devoir, pour tout légitime pasteur, de donner sa vie pour les ouailles du suprême et bon pasteur qui nous a tous rachetés. Conséquemment, je ne demande point à être transporté ailleurs dans la Nouvelle-Zélande. Notre place de sûreté est dans le ciel, qui est le terme de tous nos désirs. Nous

sommes ici, non pour administrer les choses de ce monde, mais bien celles du salut et de la vraie foi. Mes pouvoirs spirituels de juridiction sont d'en haut, n'émanant d'aucun roi, et conférés seulement par les mains du Souverain Pontife de l'Eglise catholique, lequel réside à Rome. En ma personne, tous les membres de ma mission dans les îles de l'Océanie sont tous la spéciale protection de S. M. le roi des Français, parce que je suis de naissance; ainsi que presque tous les membres de ma mission, sujet français. Je me félicite aussi d'avoir la protection de tous les chefs des îles où je travaille à l'enseignement de la foi, et d'avoir ici, à la Nouvelle-Zélande, celle de M. le gouverneur Fitzroy. Je déplore du fond de l'âme les différents politiques qui se sont élevés en ce pays entre les Nouveaux-Zélandais et S. Exc. Je n'avais pas d'autres désirs que la paix et le bonheur des blancs et des indigènes. J'ai fait tous mes efforts pour procurer la pacification avant les hostilités, et je continuerai de même. Mais quand les différents deviennent purement et simplement matière de politique, la voix de la religion, toute pacificatrice qu'elle est, paralysée, parce qu'elle ne veut pas disposer des propriétés temporelles entre les peuples. Elle les laisse à leur conscience devant le tribunal du Seigneur, Roi des rois. C'est là qu'ils auront à répondre de la justice, de l'équité, du droit des gens et de la loi naturelle et chrétienne.

« Les Nouveaux-Zélandais, malgré bien des calomnies contre la religion catholique, ont compris en ce pays le zèle, la vérité, le désintéressement de ce même ministère chez eux. C'est pourquoi, sans doute, dans le plus fort des conflits de la guerre qu'ils viennent de faire, ils ont respecté ma personne, celles des membres de ma mission, et toutes mes propriétés et maisons; bien plus, le respect qu'ils ont pour l'évêque catholique, tant calomnié en sa religion, a sauvé de l'incendie environ quinze maisons de résidents anglais qui se trouvent dans son voisinage; les naturels n'y ont pas mis le feu, par cette raison que, s'ils l'y avaient mis, l'établissement de l'évêque catholique eût été consumé par les flammes du voisinage. Au milieu des calamités qui viennent d'affliger cette ville, je félicite de voir des maisons épargnées en considérations de l'évêque catholique; et ceci est une sorte de tribut de reconnaissance que la religion offre en personne à M. gouverneur Fitzroy, pour la protection qu'il donne à tout habitant de la Nouvelle-Zélande. Plût à Dieu que tout Européen quittât les préjugés contre la religion catholique, qui se montre pacificatrice et pleine d'affection pour les peuples, qui sauve ce qu'elle peut des calamités qui ne dépendent nullement d'elle.

« Monsieur le commandant, j'ose prier en votre personne S. Exc. M. Fitzroy, au nom de la civilisation, de la religion et de la gratitude, de vouloir bien me continuer sa protection et de laisser circuler librement la petite goëlette de ma mission, pour l'unique but du salut des âmes dont je suis chargé. Je désire continuer d'exercer mon ministère en cette île pour toutes les personnes, qu'elles soient; je suis disposé à assister spirituellement les Anglais et les Nouveaux-Zélandais belligérants, et vous pouvez être sûr d'avance que tout ce que je ferai, aura pour but le salut, l'équité et la paix.

« Par cette lettre, vous comprenez, monsieur le commandant, que je ne suis pas dans le dessein de priver ce pays d'un ministère que j'y exerce depuis près de huit ans. Je ne crains ni le pillage, ni l'incendie, ni la mort, pourvu que je puisse assister les troupeaux qui me sont confiés. Tout ce que je crains sur la terre, c'est le péché, qui est la cause de tous les maux en ce monde et en l'autre. Au reste, la prudence me dit assez que si j'ai été, ainsi que mon établissement, respecté dans le plus fort des hostilités, je n'ai pas lieu de craindre à présent qu'elles soient suspendues.

« En outre, il est bien connu que s'il y a de mauvais indigènes, comme en tous pays il y a de mauvais sujets, il y en a aussi de bons, ainsi qu'il s'en trouve aussi partout ailleurs. Or, ceux-ci méritent le dévouement des ministres de la religion jusqu'au péril de la vie.

« Après tout, fussent-ils tous mauvais, leur pasteur doit être bon et miséricordieux à leur égard, et les accompagner, s'il le fallait, jusqu'au gibet de leur position, pour tâcher de recueillir avec leur dernier soupir un acte de repentir sur leurs fautes, et ainsi sauver leurs âmes, pour lesquelles notre divin maître a donné tout son sang, aussi bien que pour les nôtres.

« Je vous prie, monsieur le commandant, de me donner, par écrit, votre protection pour ma petite goëlette de mission, en cas de blocus, et de mettre sous les yeux de S. Exc. M. le gouverneur Fitzroy la lettre que j'ai l'honneur de vous adresser.

« JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS POMPALLIER,

*Evêque de Maronée, vicaire apostolique de l'Océanie occidentale,*  
et chevalier de la Légion d'Honneur.»

Univers.

BULLETIN.

*A nos Abonnés.— Lettre de M. Taché missionnaire Oblat à sa mère.*

Comme MM. les Gérants des *Mélanges Religieux* nous ont fait un abandon entier de leurs droits à ce journal, nous avons crû à propos de terminer le volume de l'an dernier au dernier numéro de janvier. En conséquence nous allons commencer ce volume pour 1846, par le numéro qui va porter notre nom comme Propriétaires et Rédacteurs, pour le terminer au premier de janvier de l'an 1847, si les succès peut accompagner nos efforts. Ceux qui se sont abonnés pour payer une année complète au commencement de jan-